



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 7 août 2023, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Monsieur Pierre Daigneault, maire
Siège # 1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Absente : Siège #4 Madame Carole Viel

Madame Claudine Castonguay directrice générale

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Deux personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2023-08-121

Lundi 7 août 2023 (20h00)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

- 3.1 Demande de commandite
- 3.2 Maison 85, rue de la Grande-Coulée suivi de l'avocat
- 3.2b Mandat pour démolition(résolution)
- 3.3 Demande d'appui financier Association du cancer Est-du-Québec (Hôtellerie Omer-Brazeau)
- 3.4 Lettre remerciement -Appui projet PPE
- 3.5 Résumer de la rencontre avec Sébastien Ouellet MRC



- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023 RÉSOLUTION**
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS Résolution**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Demande de don**
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
 - 8.1 Offre d'emploi voirie (résolution)
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale PAVL
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
 - 9.1 Rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable
- 10. LOISIRS-TOURISME**
 - 10.1 Suivi Grand Lac Squatec
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLE**
- 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 15.1 Résolution mandatant Raymond Chabot Grant Thornton a procédé à la mission de procédures convenues sur les dépenses déclarées dans la reddition de comptes finale dans le programme (PRABAM)
 - 15.2 Sécurité publique Pompier
 - 15.3 Colloque de zone
 - 15.4 Formation Sygem
 - 15.5 Demande pour l'achat du terrain de la fabrique où est située la patinoire
 - 15.6 Avis de motion du règlement # 250 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes (EEE)
- 16. VARIA**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit
adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose six documents
d'information aux membres du conseil.

3.1 Demande de commandite

Réso2023-08-122

La duchesse du service sécurité incendie de Dégelis Chloé Veilleux-Dubé,
nous demande une commandite, les fonds amassés aide l'APEQ dans le
développement et l'apprentissage de nouvelles techniques au niveau de
l'incendie. Le tournoi aura lieu le 2 septembre 2023 à Rivière-Bleue.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire
un don au montant de 50 \$ (cinquante dollars).

ADOPTÉE



3.2 Maison 85, rue de la Grande-Coulée suivie de l'avocat

Nous avons reçu le jugement de la Cour supérieure qui ordonne le démantèlement du bâtiment principal situé au 85, rue de la Grande Coulée.

Le propriétaire doit faire la demande pour un permis de démolition dans les cinq jours de la signification du jugement.

Ordonne de disposer des rebuts, déchets ou autres débris qui résulteront de l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus dans les sites appropriés à cette fin et de remettre le terrain en état, dans les 30 jours de la délivrance du permis de démolition.

À défaut de se conformer au présent jugement : le jugement permet à la municipalité ou ses mandataires de procéder à la démolition et au démantèlement du bâtiment, d'enlever et de faire disparaître toute source de nuisances afin de rendre l'immeuble mentionné ci-dessus conforme au Règlement de nuisances, le cas échéant.

De permettre de disposer des rebuts, déchets ou autres débris qui résulteront des actions qui précèdent dans les sites appropriés à cette fin. Pour tous les travaux exécuter par la municipalité ou un mandataire le coût total sera mis sur le compte de taxes du propriétaire du 85 rue de la Grande Coulée.

3.2b Mandat pour démolition

Réso2023-08-123

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire une demande de soumission auprès de trois compagnies pour faire exécuter les travaux de démolition au 85 rue de la Grande Coulée, selon les ordonnances de la cour.

ADOPTÉE

3.3 Demande d'appui financier Association du cancer Est-du-Québec (Hôtellerie Omer-Brazeau)

Réso2023-08-124

Depuis plus de 40 ans, l'organisme poursuit la mission d'humaniser les services aux personnes atteintes de cancer et leurs proches, sensibiliser la population aux risques de la maladie et supporter la lutte contre le cancer. Avec l'appui essentiel de leurs bénévoles, donateurs, partenaires et employés, ils offrent aux personnes touchées par la maladie, partout dans l'Est-du-Québec, des services d'hébergement, d'entraide, d'information et de soutien psychosocial qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 100.00 \$ (cent dollars) à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec /Hôtellerie Omer-Brazeau.

ADOPTÉE



3.4 Lettre remerciement -Appui projet PPE

Le service Accès-Emploi exprime leur reconnaissance pour le soutien que la municipalité lors de leur demande d'appuis à la communauté. Notre appui leur a permis de maintenir le projet préparatoire à l'emploi pour l'année 2023-2024, ainsi de contribué à la réussite de leur mission qui est d'aider la communauté à une insertion socioprofessionnelle réussie.

3.5 Résumer de la rencontre avec Sébastien Ouellet MRC (agent de développement)

Avenir de l'église de Lejeune

5 Éléments à retenir qui sont gages de succès :

- Créer un comité d'avenir de l'église généralement formé par des élus Municipaux, des membres de la Fabrique, des membres de la Corpo de développement, des citoyens ;
- Le citoyen est consulté, plus d'une fois au besoin, et le paroissien aussi (et ce n'est pas nécessairement la même personne) ;
- La Fabrique est transparente et informe tout au long de la démarche ;
- Le Conseil municipal est présent tout au long du processus et s'y intéresse vraiment (avec ou sans l'intention d'acheter l'église) ;
- Se servir l'impulsion du moment (le momentum) que crée la réflexion entourant l'avenir de l'église pour dresser la liste des besoins de la communauté et effectuer un exercice de planification stratégique.
Prévoir une rencontre avec le conseil de la fabrique, les citoyens et la municipalité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 4 juillet 2023

Réso2023-08-125

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2023-08-126

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 7 août 2023, totalisant 45 937.67 \$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE



6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1_Demande de don (pompiers)

Réso2023-08-127

Attendu que la brigade de pompiers désire ajouter une activité pour les enfants (jeu gonflable), durant l'épluchette de blé d'Inde qui aura lieu le 2 septembre 2023 ;

Attendu que la brigade demande un financement pour leur activité annuelle.

Par conséquent il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don au montant de trois cents dollars (300.00\$) pour les aider dans leur activité 2023.

ADOPTÉE

8.TRAVAUX PUBLICS

Réso2023-08-128

8.1 Offre d'emploi voirie

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de lancer une offre d'emploi prochainement pour un employé de voirie.

ADOPTÉE

8.2 Programme d'aide à la voirie locale PAVL

Nous avons reçu la lettre qui accorde une aide financière à la municipalité pour le programme d'aide à la voirie locale. Les exigences de ce programme sont indiquées dans les modalités d'application 2021-2024.

Une nouvelle exigence est d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant, à défaut de quoi vous devrez être en mesure de justifier l'incapacité à respecter ce seuil.

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1 Rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022

Réso2023-08-129

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2022. Le rapport n'a pas été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les raisons suivantes : l'installation des compteurs d'eau dans un échantillon du secteur résidentiel n'a pas été terminée pour le 1^{er} septembre 2021. Elle nous rappelle que l'approbation de notre bilan d'économie d'eau potable est



nécessaire pour accéder à la majoration du taux d'aide financière de base avec le critère écoresponsable relatif à la SQEEP.

Tous les conseillers ont reçu une copie dudit rapport et celui-ci est disponible en tout temps au bureau municipal.

Il est proposé par Armelle Kermarrec d'accepter ce rapport.

ADOPTÉE

10. LOISIRS-TOURISME

10.1 Suivi Grand Lac Squatec

Nous avons donné à chaque conseiller le rapport de monsieur Benoit Cyr qui est le gardien du Grand Lac Squatec.

Les travaux au débarcadère ont été réalisés en juillet.

La municipalité a reçu l'autorisation pour ajouter des galets sur la rive.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

13. LÉGISLATION

Aucun point

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1 Résolution mandant Raymond Chabot Grant Thornton a procédé à la mission de procédures convenues sur les dépenses déclarées dans la reddition de comptes finale dans le programme (PRABAM)

Réso2023-08-130

Attendu que dans le programme Prabam les documents exigés avec une reddition de compte finale. Il demande un rapport d'un auditeur externe validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour procéder à la mission de procédures convenues sur les dépenses déclarées dans la reddition de comptes finale dans le programme Prabam. Le prix proposé par la firme pour de l'audit pour le programme Prabam serait d'environ 2 000\$.

ADOPTÉE



15.2 Sécurité publique Pompier

Réso2023-08-131

Concernant l'allocation des pompiers et leur rémunération.

Il a été décidé avec la recommandation du comité des ressources humaines que l'allocation annuel que les pompiers reçoivent qui est différent pour le chef et le lieutenant ainsi que les pompiers qui ont une formation et les pompiers non formés. Ce montant est pour déboursier leur présence à la réunion au prorata de leur présence.

Pour ce qui est des pratiques, celle-ci sera payée au même taux que les sorties. (call)

Pratique au même montant d'une sortie par classe de pompier.
Nous demandons aussi aux pompiers de s'occuper de la génératrice soit de la faire fonctionner chaque mois.

ADOPTÉE

15.3 Colloque de zone

Réso2023-08-132

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux de la zone Est-du-Québec nous invite à son rendez-vous annuel ;

ATTENDU que le colloque de la zone Est-du-Québec aura lieu à dans la MRC de Kamouraska le jeudi 7 septembre 2023 à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU qu'il en coûte, 75.00\$ plus taxes pour chaque membre et le prix comprend :

L'inscription, le repas du midi, les pauses et le matériel didactique.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu de faire l'inscription au colloque 2023 pour la directrice générale Claudine Castonguay et la directrice adjointe Manon Sheink. Faire le chèque à l'ordre de ADMQ zone 11 Bas-Saint-Laurent-Ouest au montant de 172.46\$ avant le 25 août 2023.

ADOPTÉE

15.4 Formation Sygem

Réso2023-08-133

Infotech offre un webinaire de deux demi-journées sur des nouveautés

Atelier formation Infotech

ATTENDU qu'un atelier de formation d'une demi-journée aura lieu, 1ere partie le 22 août de 13h30 à 16h30 et la deuxième partie le 24 août de 13h30 à 16h30.

ATTENDU qu'il faut, réservez notre place avant le 14 août 2023 ;

ATTENDU que les frais d'inscriptions sont de 320\$ par participant, taxes en sus.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu d'accepter l'inscription de Manon Sheink pour cette formation.

ADOPTÉE



15.5 Demande pour l'achat du terrain de la fabrique où est située la patinoire

Réso2023-08-134

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire une demande au conseil de la fabrique de Lejeune pour faire l'achat de la partie de terrain où la patinoire est présentement située.

ADOPTÉE

15.6 Avis de motion du projet de règlement # 250 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes (EEE)

Réso2023-08-135

Je, Réjean Albert, conseiller, donne avis de motion et présente le projet de règlement # 250 et que, lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le règlement numéro 250 relatif EEE sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.

ADOPTÉE

16. Varia

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h30 à 20 h 36.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso2023-08-136

SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale Greffière-trésorière